

rie, les nouveautés, la forronnerie, les grains,—éléments qui comptent. Le cri a été général contre les monopoles, contre l'iniquité des droits spécifiques, contre les anomalies et les complications insensées qui émaillent notre tarif douanier. On veut la libre concurrence, l'équité dans la répartition des impôts de manière à ne pas faire peser plus lourdement le fardeau sur le pauvre que sur le riche, l'uniformité et la clarté dans les termes du tarif. Les partisans du monopole canadien eux mêmes invoquent parfois à l'appui de leur thèse l'épouvantail du monopole américain.

L'enquête à laquelle nous venons d'assister a été variée, sinon complète, et a donné aux commissaires une bonne vue d'ensemble de l'opinion québécoise. Ils emportent la matière d'une multitude de réformes qui, si elles ne font pas l'affaire de celui-ci ou celui-là en particulier, devront profiter au grand nombre, et c'est là le grand objectif. Trop d'importateurs et de boutiquiers, et pas assez de manufacturiers, insinuit un journal de cette ville pendant l'enquête. Nous n'avons pas saisi le sel de cette remarque. Les questions de tarif ne touchent pas seulement une classe, elles intéressent de près le commerce comme l'industrie, et depuis un certain temps il est facile de voir que le haut commerce détache sa cause de celle des manufacturiers trop exigeants. Nous ne désespérons pas de voir assez vieux pour voir se répéter ici ce qui s'est passé en Angleterre et dans d'autres pays : les manufacturiers eux-mêmes se dégoûter des hauts tarifs, faire la distinction entre les industries vraiment nationales et les industries artificielles, et comprendre qu'au lieu de restreindre l'importation il importe de la stimuler, parce qu'elle stimule elle-même l'exportation ; attendu que, l'argent n'étant que l'image des valeurs, c'est avec des marchandises qu'un pays solde en réalité ses achats.

—:o:o:—

PENSIONS DE RETRAITE POUR TOUS

Nous parlions récemment du sort qui attend la légion de commis et d'employés de commerce qui s'agite derrière les comptoirs.

Pour la plupart, l'avenir n'est pas précisément gai, et nous nous sommes souvent demandé pourquoi cette classe est avec tant de persistance négligée par les législateurs.

Une lacune importante que nous avons déjà signalée dans ces colonnes, c'est qu'il n'existe pas pour elle de système de pensions de retraite, comme pour les fonctionnaires de l'Etat. Cette fois, notre voix sera sans doute perdue au milieu du

brouhaha des questions politiques, que les partis étornisent à plaisir pour pouvoir mieux pêcher en eau trouble. Ce sera un jour heureux pour notre pays que celui où l'opinion publique fera la sourde oreille aux exploitants et où les questions réglées pourront être enterrées et dormir en paix. Quo de temps perdu pour rien, avec ce sempiternel retour de vieilles ritournelles qui paralyse le mouvement et épuise stérilement les forces de la nation ! Voilà sept ans bien comptés, par exemple, qu'on nous joue le même air avec la question des écoles à la clef. Que de réformes utiles et nécessaires cet interminable point-d'orgue ne nous a-t-il pas empêché d'opérer ! Ne serait-il pas temps de passer à l'ordre du jour ?

Ainsi, voici une importante question sociale qui aurait dû depuis longtemps appeler l'attention des législateurs. Que fera-t-on des milliers d'employés de commerce dont le nombre s'accroît progressivement d'une année à l'autre, à mesure qu'ils arriveront à l'âge de retraite, ou qu'ils seront poussés dehors par les plus jeunes ?

Dans les pays plus avancés, il y a des lois spéciales qui pourvoient au cas en question. Il existe en France, par exemple, un système régulier de pensions de retraite constituées au profit des ouvriers, gens de service, employés et commis, ou de leurs veuves et enfants, soit par les maîtres ou patrons, soit avec le concours ou l'entremise de ces derniers. La loi fixe même la quotité insaisissable et incessible, pour quelque cause que ce soit, des pensions de cette nature, et l'on étudie en ce moment l'opportunité d'étendre ce bénéfice d'insaisissabilité et d'incessibilité à toutes les pensions ouvrières.

Nous citons le fait pour faire voir quelle importance on attache ailleurs à des questions déplorablement négligées chez nous. Voyez donc le manque de logique : nous nous attardons aux problèmes du présent comme s'ils étaient insolubles, et pendant ce temps-là nous tolérons que de nombreuses classes d'hommes manquent de protection contre les embarras de l'avenir, préparant ainsi de nouveaux problèmes sociaux que nous pourrions prévenir en les envisageant courageusement dès aujourd'hui.

Qu'on ne dise pas que la réforme dont il s'agit ici est irréalisable : le modèle est indiqué, l'épreuve est faite. Si les pensions de retraite étaient organisées sous le couvert de la loi dans toutes les administrations petites comme grandes, au moyen d'une modique retenue sur les salaires, comme la chose se pratique déjà dans les services internes du gouvernement, on sauverait de la misère une notable partie de la population, et l'on

n'entendrait plus parler d'une multitude de cas désespérés de pauvreté honteuse.

La nature humaine est ainsi faite qu'il faut souvent la protéger, pour ainsi dire, contre elle-même. C'est de ce principe qu'ont originées divers systèmes d'assurances et de pensions de retraite, qui sont autant de sauvegardes pour les familles contre l'incurie ou l'insouciance de leurs chefs et soutiens. Ces secours futurs sont même si sacrés que la loi en entoure quelques-uns de barrières infranchissables. La jurisprudence qui proclame l'insaisissabilité ou l'incessibilité des pensions de retraite en tout ou en partie, paraît universellement établie. Elle existe ici pour les pensions de l'Etat. Dans une circonstance encore récente, le gouvernement s'est vu forcé de continuer à payer les versements d'une pension qu'il avait rachetée. Le pensionnaire avait vendu sa pension et donné quittance ; mais sur les protestations de son épouse, les tribunaux ont annulé le contrat parce que l'insaisissabilité de ces derniers n'est dans aucun cas légale. On voit donc de quelle protection absolue sont dépourvues des centaines de mille familles, auxquelles une pension, si mince qu'elle soit, assurerait au moins le pain quotidien.

—(o) (o)—

CE JOURNAL REPOND-IL AU SIGNALEMENT ?

*Brauns* est le nom d'une publication new-yorkaise qui traite de l'art d'annoncer. Voici ce qu'il dit des annonces dans les journaux de commerce :

"Pour qu'un genre d'annonces soit couronné de succès, il faut, comme pour tous les autres du reste, observer un bon nombre de conditions, mais la principale consiste à trouver le bon médium. Ce devra être un journal ayant un public sympathique et familier avec la question. Ce devra être un journal dont l'éditeur ait à cœur l'intérêt de l'annonceur. Ce devra être un journal franchement dévoué à la cause de sa clientèle ; il faut aussi qu'il soit alerte et qu'il marche de front avec le siècle. Si vous trouvez ces conditions réunies dans un journal d'affaires, alors le succès est assuré si de votre côté vous faites votre devoir. Ce que vous offrez doit être à la hauteur de vos représentations. L'article doit être une nécessité au milieu où vous cherchez à le placer, et vos méthodes d'affaires doivent être honorables et correctes. Dans ces conditions, il n'est pas d'annonces qui donnent un rendement plus rapide et plus abondant que celles qui sont faites d'une manière intelligente dans les colonnes d'un journal de d'affaires."

—o-x-o-x-o—

LE QUEBEC EXCHANGE

Au moment où cette institution va disparaître, il est intéressant de rappeler les souvenirs qui s'y rattachent. Le Québec